

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 21 septembre 2012

1 Société d'économie mixte d'études et d'immobilier Sud Oise, rapport sur la situation de ladite société au titre de l'exercice 2011 - information au conseil municipal

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mme DINGIVAL, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN

M. SZPIRKO

Mme BOUKHELIF

Mme KOUACHI-MAHSAS

M. MACHU

Mme LEFEVRE

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme DINGIVAL

Mme CAPON

M. RIFI SAIDI

Mme FEVRIER

M. BELMHAND

Mme MAUPIN

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme OYONO

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Eric MONTES, maire-adjoint, expose :

L'article L1524-3 du code général des collectivités territoriales dispose que lorsqu'une société d'économie mixte locale exerce pour le compte d'une collectivité territoriale des prérogatives de puissance publique, elle établit chaque année un rapport spécial sur les conditions de son exercice qui est présenté à l'organe délibérant de la collectivité territoriale.



maintenant !

A ce titre, le rapport d'information sur la situation de la SEMEISO, au titre de l'exercice 2011 vous est présenté. Il a été adopté par le conseil d'administration de ladite société d'économie mixte.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'information relatif à la situation de la société d'économie mixte d'études et immobilier sud Oise - SEMEISO.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles 2121-29, L1524-3

Vu la validation du rapport d'information sur la situation de la société d'économie mixte locale, SEMEISO, au titre de l'exercice 2011 par le conseil d'administration de la SEMEISO,

Vu le rapport d'information relatif à la situation de la SEMEISO au titre de l'exercice 2011,

Considérant que le Maire doit présenter chaque année à son assemblée délibérante ledit rapport d'information,

Considérant que la SEMEISO a transmis à la Ville de Creil, le 13 juillet 2012 le rapport relatif à sa situation au titre de l'exercice 2011,

Entendu le rapport de présentation,

■ Prend acte du rapport d'information relatif à la société d'économie mixte locale-SEMEISO- au titre de l'exercice 2011.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

25 SEP. 2012

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 02.10.12

Jean-Claude VILLEMMAIN



Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 02.10.12. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy